

ASSOCIATION DES PECHEURS A LA LIGNE DE BOULOGNE-SUR-MER (A.P.L.B.)

Siège social : LE NATIONAL – 31, rue Nationale 62200 BOULOGNE/MER

ASSOCIATION DES PECHEURS DU VAL DE LIANE (A.P.V.L.)

Siège social : LE PMU – Place – 62830 SAMER

SOCIETE DE PECHE A LA LIGNE DE DESVRES ET DES ENVIRONS

Siège social : CAFE LE CHIQUITO - 40, rue des Potiers 62240 DESVRES

SOCIETE DES PECHEURS DE LA VALLEE DU WIMEUREUX (S.P.V.W.)

Siège social : AUBERGE DE CONTEVILLE-LES-BOULOGNE - rue du centre 62126 CONTEVILLE-LES-BOULOGNE

ASSOCIATION DES PECHEURS DU CANTON DE MARQUISE (A.P.C.M.)

Siège social : LE GALLIA – 173, rue Jean Jaurès 62250 MARQUISE

SAISON 2024

REGLEMENT INTERIEUR POUR LES 5 AAPPMA DU BOULONNAIS

- La pêche est autorisée d ½ heure avant le lever jusqu'à ½ heure après le coucher du soleil sauf le jour de l'ouverture et les dimanches suivant les déversements, elle est autorisée à **partir de 7 heures** ;
- les jours de pêche sont fixés tous les jours de la semaine sauf les jours de déversement.
- Les prises sont autorisées à 6 le jour de l'ouverture et les dimanches de déversement et à 3 les autres jours.
- La pêche est autorisée à une seule canne avec un seul hameçon simple.

- Taille minimale des captures :

TRUITES « Arc-en-ciel »	25 cm
TRUITES « Farios »	No kill

- Pour la sauvegarde de l'espèce qui est en forte diminution, **les truites farios remise à l'eau obligatoire dans les meilleures conditions possibles.**
- Tous les affluents sont classés en réserve pour la protection des frayères.**
- AAPPMA de Desvres, Suite à la pollution du 9 septembre le parcours de Selle peut être modifié ultérieurement.
- La pêche à la mouche est autorisé tous les jours sur tous les parcours.
- Il est indispensable de respecter les propriétés, clôtures, récoltes, le bétail et de refermer les barrières. Les contrevenants seront sanctionnés.
- Il est interdit de pénétrer dans la rivière **pendant la période du 9 mars au 28 mai inclus.**
- Pêche de l'anguille autorisé de l'ouverture au **15 juillet inclus.** Attention néanmoins : possession du carnet de capture obligatoire.
- Les arrêtés départementaux sont consultables sur le site de la Fédération du Pas de Calais www.pêche62.fr**
- Pour l'ensemble des AAPPMA la pêche aux leurres autorisés sauf le jour de l'ouverture et les dimanches de déversement jusqu'au mardi inclus.**
- Pêche aux leurres 1 hameçon simple autorisé ou ardillon écrasé.**
- OUVERTURE : samedi 9 mars à 7H00 FERMETURE ; dimanche 15 septembre 2024.**
- Dates des déversements** : Desvres ,APVI, Wimereux et Marquise samedi 2 mars pour l'ouverture du 9 mars.
- Dates des autres déversements : les samedis 13 avril-11 mai-08 juin-06 juillet-10 août.**
- La présence des pêcheurs est souhaitée pour aider aux déversements.**
- Les AAPPMA se réservent le droit de modifier ces dates en fonction des conditions météorologiques ou cas de force majeure.**

CONCOURS

A.P.V.L.

Concours n° 1 HESDIGNEUL 8H00 (repas le midi) le samedi 18 mai	Concours n°2 HESDIGNEUL 8H00 (repas le midi) Le samedi 1 ^{er} juin	Concours n°3 HESDIGNEUL 14H00 Le samedi 7 septembre
--	--	---

La pêche sera réservée aux participants des concours les 2 jours suivants sur le parcours desdits concours.

RAPPELS

- La carte de pêche est strictement personnelle. Elle doit être présentée aux gardes ainsi qu'aux membres du comité sur leur demande. Elle sera présentée obligatoirement pour tout vote en Assemblée Générale. **En cas de pollution veuillez prévenir les autorités le plus vite possible. OFB : 03 21 68 24 52. La Fédération : 03 91 92 02 03 et la gendarmerie locale.**

CONTACTS		
APLB (Boulogne)	Président : Christophe TINTILLIER 06 68 63 89 35	Mail : aplb62@gmail.com christophe.tintillier@gmail.com Site Internet : www.aplb62.c.la
APVL (Samer)	Président : Philippe LAMBERT 06 80 06 57 20	Mail : philippe.lambert0680@orange.fr
	AG : (mairie de SAMER)	Site Internet : http://apvl.jimdo.com
AAPPMA (Desvres)	Président : Jacques PINTE 06 21 29 41 72	Mail : jacquespinte@sfr.fr
	AG : (21/11/2021 à DESVRES)	Site Internet : www.peche-desvres.fr
SPVW (Wimereux)	Président : Paul URVOA 06 88 58 12 41	Mail : paul.urvoa.62@free.fr
	AG :	SPVW facebook
MARQUISE	Président : Daniel DETREE 06 88 51 89 88	Mail : apcm.marquise@gmail.com
	AG : (à BEUVREQUEN)	Site Internet : http://norbert.kosmalski.free.fr/

TARIFS 2024			
Carte interfédérale majeur urne	110 €	Carte hebdomadaire valable 1 semaine	35 €
Carte personne majeur	85 €	Carte Journalière	15 €
Carte Découverte Femme	40 €	Carte découverte (- 12 ans)	7 €
Carte personne mineur (12- 18 ans)	30 €	Vignette Urne	40 €
Carte hebdomadaire sans timbre imprimé	20 €	Timbre migrateur	50 €

Les présidents de chaque AAPPMA demandent à leurs adhérents de rester sur le parcours de leur société les lendemains de déversement.

Bonne saison Halieutique !